



Bruxelles, le 1^{er} mars 2022
(OR. fr)

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0002(NLE)**

6454/22
COR 1

FISC 51
ECOFIN 157

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. Cion:	5394/22 - COM(2022) 8 final
Objet:	Règlement d'exécution du Conseil modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 282/2011 en ce qui concerne la mise à jour du certificat d'exonération de la TVA et/ou des droits d'accise - Adoption

Paragraphe 3 devrait se lire comme suit:

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
- adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, le règlement d'exécution visé en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 6066/22;
 - décide de faire publier ledit règlement d'exécution au Journal officiel.